

JE M'INFORME PANDÉMIE COVID-19



Avis d'éclosion au CHSLD MICHÈLE-BOHEC 11 juillet 2022

Une éclosion de la COVID-19 s'est déclarée hier dans notre CHSLD. Nos mesures en place sont revues et ajustées quotidiennement pour assurer la sécurité de tous. Le comité de gestion d'éclosion est en action avec notre cellule de crise et travaille en collaboration étroite avec le CISSS. Nous supervisons quotidiennement les résidents et les employés de toutes les unités.

Dans notre souci de bien informer les familles de l'évolution de la situation dans notre établissement, voici l'état de situation de ce jour :

	Résidents	Employés
Cas actifs	4	4
Décès	0	0
Cas rétablis	0	0
Total cumulatif	4	4

Pour l'instant, les cas confirmés sont à l'unité 2 et les résidents sont en isolement dans leur chambre. Les mesures en vigueur s'adressent donc uniquement à l'unité 2.

Accueil des personnes proches aidantes (PPA) et des visiteurs UNITÉ 2 SEULEMENT

En tout temps et en toute circonstance, l'accueil des visiteurs n'est pas permis dans cette unité.

Une personne proche aidante (PPA) à la fois par jour est permise, pour un nombre maximal de 2 PPA par jour à condition d'être sur la liste des PPA formées aux mesures PCI. Un PPA peut visiter son proche à plus d'une reprise au cours de la même journée.

Un maximum de 4 personnes proches aidantes par résident a été identifié par la direction du centre en collaboration avec le résident ou son représentant afin de restreindre le nombre de personnes différentes pouvant avoir accès à l'intérieur du milieu de vie.

Les personnes proches aidantes doivent :

- respecter rigoureusement les consignes sanitaires de base dans le milieu de vie,

- appliquer **la distanciation physique de 2 mètres** et **porter un masque et une protection oculaire** dans la chambre ou la pièce dédiée. Ainsi, le port du masque et la distanciation physique de 2 mètres demeurent obligatoires en **tout temps dès l'entrée** dans le milieu de vie (entrée, corridors, salon, etc.),
- **À l'exception du lieu réservé pour la visite (chambre du résident), les PPA ne peuvent se promener dans le milieu ou fréquenter les espaces communs**, hormis dans le cas d'un usager/résident requérant une aide à l'alimentation à la salle à manger (ex : situation de risque d'étouffement/d'aspiration).
- La personne qui ne respecte pas les consignes (incluant les mesures PCI) pourrait se voir retirer l'accès au milieu.

Les loisirs de groupe sont mis sur pause. La sortie du milieu n'est pas permise pour la personne positive à la COVID-19. D'autres mesures pourraient s'ajouter selon la gravité de l'écllosion.

Attention, le port du masque et/ou de la protection oculaire doit être maintenu pendant toute la durée de votre visite. Il demeure important d'assurer une application rigoureuse des mesures de prévention et de contrôle des infections afin de limiter la propagation du virus.

Règles à suivre en tout temps pour tout le CHSLD

Toutes les personnes entrant dans nos installations doivent :

- **respecter les 5 étapes suivantes dès votre arrivée :**

1. **Se laver les mains** en entrant dans l'entrée principale,
2. **Enlever** votre masque et **le changer** pour un nouveau masque d'intervention de qualité médicale qui vous est fourni – **le prendre délicatement par les attaches pour éviter la contamination,**
3. **Se laver les mains** de nouveau,
4. Remplir le registre des visiteurs,
5. **Se laver les mains** de nouveau et procéder à la visite.

- **garder obligatoirement le masque en tout temps** sauf au moment de manger ou de boire,
- **respecter rigoureusement** les consignes sanitaires de base dans le milieu de vie : **port du masque, lavage des mains, étiquette respiratoire,**
- n'avoir aucun symptôme ou signe s'apparentant à la COVID-19, la gastro, le rhume ou la grippe,
- et ne plus être en isolement pour la COVID-19.

Le port du masque s'applique à tous les visiteurs de plus de 2 ans à l'intérieur de l'installation.

Le masque doit être bien ajusté et couvrir entièrement le nez, la bouche et le menton. Utiliser les attaches pour mettre et enlever le masque. Ne touchez pas le devant de votre masque. Ne laissez pas le masque pendre à votre cou ou à vos oreilles ou ne le placez pas sous votre menton.

L'hygiène des mains doit être pratiquée dans toute situation et tout lieu : entre autres à l'arrivée, avant et après une visite à un résident, avant et après une activité, avant et après avoir mangé ou bu, après

être allée à la toilette, à la sortie, et après avoir porté des gants s'il y a lieu, pour en nommer quelques moments

Des nouvelles de vos proches

Nous comprenons et partageons vos inquiétudes et nous savons que vous désirez avoir rapidement des nouvelles de votre proche. Comme il est très difficile de retourner rapidement tous les appels, nous aimerions demander votre collaboration et communiquer, en tout premier lieu, avec le proche aidant ou le répondant qui est le plus en contact avec votre proche. Il pourra informer les membres de la famille qui le désirent.

Votre collaboration est importante

Nous vous remercions de suivre à la lettre les mesures de prévention des infections en vigueur et de toujours porter votre masque de procédure. Nos résidents sont à risque et nos employés également. C'est ensemble, en respectant les mesures, que nous pourrions aider à réduire les risques de propagation.

Prendre note que les communiqués sur l'état de situation sont publiés uniquement lors de changements dans le statut d'éclosion. Ils sont toujours envoyés par courriel et publiés sur notre site Web et sur notre page Facebook.